

GAZIFÈRE INC
VARIATION DES CHARGES D'EXPLOITATION SUIVANT LA DÉCISION D-2016-014
CAUSE TARIFAIRE 2016

Impacts de la décision D-2016-014								
	Cause 2016 Révisé: 2015-11-23 (000\$)	Réduction des charges liées aux salaires	Ajustements liés au programme de francisation	Présentation des frais de gestion du SPEDE en charges d'exploitation	Radiation du CFR Spede gestion 2015	Autres réductions de budget	Reclassification de l'amortissement présenté en charges d'exploitation du service Opération, en charges d'amortissement	Cause 2016 Révisé: 2016-02-16 (000\$)
	1	2	3	4	5	6	7	8
	(1)		(3)					(2)
SALAIRES								
1	Opération et Entretien	1,169.5	(40.4)					1,129.1
2	Ventes et communication	759.2	(149.4)					609.8
3	Service à la clientèle	1,233.1	(39.3)					1,193.7
4	Administration	642.2						642.2
5	Informatique	561.8						561.8
6	Affaires réglementaires	389.5	(90.0)	47.2				346.6
7	TOTAL	4,755.2	(319.1)	0.0	47.2	0.0	0.0	4,483.2
AUTRES CHARGES								
8	Opération et Entretien	1,682.3		12.7		(60.6)	(71.9)	1,562.5
9	Ventes et communication	442.2				(40.3)		401.9
10	Service à la clientèle	599.3				(22.3)		577.0
11	Administration	3,051.0	(150.9)	(3.9)		(2.0)		2,894.2
12	Informatique	250.2				(14.6)		235.6
13	Affaires réglementaires	924.2			(47.2)	(32.9)	(45.3)	798.9
14	TOTAL	6,949.2	(150.9)	8.9	(47.2)	(32.9)	(185.2)	6,470.1
SERVICES ENTRE COMPAGNIES AFFILIÉES								
15	AFFILIÉES	1,669.1				(90.4)		1,578.6
16	GRAND TOTAL	13,373.4	(470.0)	8.9	0.0	(32.9)	(275.6)	12,531.9

Notes: (1) Voir GI-28, document 1, page 1 de 1, colonne 3, révisé le 2015-11-23.
(2) Voir GI-28, document 1, page 1 de 1, colonne 3, révisé le 2016-02-16.

(3) Dans sa décision D-2016-014, p.45 de 94, paragraphe 166, la Régie autorise un budget 2016 de 100 000\$ pour la mise en œuvre du programme de francisation. Dans cette même décision, p.45 de 94, paragraphe 164, la Régie ordonne à Gazifère de radier le solde réel du CFR-Francisation au 1er janvier 2016. Le solde réel du CFR-Francisation s'est élevé à 27 253\$ au 31 décembre 2015. La dépense totale 2016 autorisée s'élève ainsi à 127 253\$ (100 000\$ + 27 253\$). Le budget initial soumis à la Régie de l'énergie étant de 118 400\$ (qui représentait le montant d'amortissement du CFR en 2016), il résulte de la décision un ajustement à la hausse de 8 853\$ lié à la francisation (127 253\$ - 118 400\$ = augmentation de 8 853\$). L'impact de l'ajustement entre le montant autorisé et le montant initialement soumis, selon les services Administration et Opération et entretien, est présenté ci-dessous, pour un total global de 8 853\$.